



## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Protection juridique des majeurs : l'UDAF 74 et Nexem lancent un recours pour excès de pouvoir

Paris, le 12 septembre – Dans un contexte politique et social de plus en plus instable et face au sous-financement inacceptable du secteur social, médico-social et sanitaire, l'UDAF 74 a décidé d'attaquer l'Etat, avec le soutien de Nexem.

Devant le **désengagement intolérable des pouvoirs publics envers les plus vulnérables**, l'Union Départementale des Associations Familiales de Haute-Savoie (UDAF 74) a décidé de déposer un **recours pour excès de pouvoir**. En tant que fédération employeurs, Nexem s'associe à la démarche de cet adhérent.

Ce recours concerne :

-le décret du 2 juillet 2024 relatif au **contrôle des comptes de gestion**

-l'arrêté du 4 juillet fixant la **rémunération du professionnel qualifié chargé du contrôle des comptes-rendus de gestion (CRG)** pour des raisons liées à :

- >La **déjudiciarisation du contrôle des comptes de gestion** qui s'appuiera sur des **professionnels qualifiés sur la base d'une liste contestable avec des risques de conflit d'intérêt**
- >La **protection des données** et le RGPD
- >Le **délai trop court de remise des CRG**

L'arrêté relatif à la rémunération prévoit ainsi un **transfert de charge de la collectivité vers les personnes vulnérables qui dorénavant paieraient pour un contrôle autrefois régalién** et à la charge de la justice. Par ailleurs, la participation financière étant déjà incluse dans le montant de la participation payée par chaque personne protégée, cela induirait un double paiement pour cette dernière.

**« Nous dénonçons cette évolution inadmissible et injuste, qui porte atteinte à des personnes déjà en grande difficulté financière »**, insistent Alain Raoul, président de Nexem et Danièle Bocard, présidente de l'UDAF 74.

Ce contentieux s'accompagne également d'une **saisine du Conseil Constitutionnel par le biais d'une Question prioritaire de constitutionnalité (QPC)**, afin de faire reconnaître et **censurer l'inconstitutionnalité** de la délégation de la mission de vérification et de contrôle des comptes de gestion des majeurs protégés à des intérêts et acteurs privés.

**Nexem accompagnera tous ses adhérents qui déploieront une démarche de contentieux**, convaincue qu'il s'agit d'un **levier d'action incontournable** pour que l'Etat respecte son devoir de solidarité et finance le secteur à la hauteur des besoins.

### Contacts presse :

Nexem – Ségolène Fourault : [s.fourault@nexem.fr](mailto:s.fourault@nexem.fr) 07 87 52 19 38

UDAF 74 – Julie Samper : [julie.samper@daf74.fr](mailto:julie.samper@daf74.fr) 04 50 24 36 22

---

**Nexem** est la principale organisation professionnelle des employeurs associatifs du secteur social, médico-social et sanitaire. Elle représente **plus de 11 000 établissements et services** employant plus de **330 000 professionnels** dans cinq champs d'activité : **le handicap, la protection de l'enfance, l'autonomie des personnes âgées, la protection juridique des majeurs et la lutte contre les exclusions.**

Nexem entend faire évoluer la fonction employeur pour mieux répondre aux attentes des personnes accueillies et accompagnées dans les établissements et services. Son ambition : **promouvoir le modèle associatif** comme une réponse efficiente à l'accompagnement des plus fragiles, **au service d'une société inclusive.**

Retrouvez toutes nos informations sur [nexem.fr/](http://nexem.fr/)

Suivez-nous sur : [LinkedIn](#) ; [Twitter @Nexem\\_actu](#) ; [Facebook](#)

**L'UDAF 74** a été créée sous statut associatif le 29 août 1945. Cette association reconnue d'utilité publique mène depuis 75 ans différentes actions ayant pour vocation de défendre les intérêts des familles.

En Haute-Savoie, **l'UDAF** assure la représentation des familles dans plus de 150 instances locales ou départementales liées aux domaines de la vie familiale : Enfance et adolescence ; Education - formation ; Protection Sociale ; Santé ; Consommation - vie quotidienne ; Environnement - développement durable - aménagement du territoire ; Habitat.

Elle fédère 113 associations et fédérations familiales du département qui rassemblent plus de 13 000 adhérents.

Enfin, elle gère des services dans les domaines de la protection juridique des majeurs et de l'action sociale. Ceux-ci viennent en aide de mineurs isolés, aux familles en difficulté économique, aux aidants familiaux et aux majeurs protégés.

Retrouvez toutes nos informations sur [udaf74.fr](http://udaf74.fr)

Suivez-nous sur : [LinkedIn](#) ; [Twitter](#)